



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre de la Convention et
du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)**

**Plans de travail pluriannuels des institutions
et organes subsidiaires de la Convention**

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal
visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
(2008-2018): examen du projet de plan de travail
pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science
et de la technologie (2012-2015)**

Projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (2012-2015)

Note du secrétariat

Résumé

Dans la décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a adopté le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) et a demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) d'élaborer un plan pluriannuel (quadriennal) complété par un projet de programme de travail biennal chiffré. Les deux documents devraient suivre une méthode de gestion axée sur les résultats et être conformes aux objectifs et aux résultats énoncés dans la Stratégie.

Le projet de plan de travail pluriannuel du CST (2012-2015) exposé dans le présent document présente les réalisations escomptées attendues du Comité, et les indicateurs de résultats correspondants. Sa structure est fondée sur les domaines dans lesquels étaient escomptées des réalisations résultant des travaux du CST, tels qu'énoncées dans la Stratégie. On trouvera en complément le projet de programme de travail biennal chiffré du CST (2012-2013) qui figure dans le document ICCD/COP(10)/8.

Dans l'alinéa *a* du paragraphe 17 de l'annexe à sa décision 11/COP.9, la Conférence des Parties a confié au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) pour faciliter l'examen des plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention, y compris au regard des indicateurs de résultats. Le présent document est par conséquent aussi soumis à l'examen de la dixième session du CST.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-4	3
II. Projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (2012-2015).....		3
III. Conclusions et recommandations.....	5	5

I. Introduction

1. Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont demandé aux institutions et organes subsidiaires de la Convention de définir des plans de travail pluriannuels (quadriennaux) conformes au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) selon les principes de la gestion axée sur les résultats, plans qui devraient être intégrés dans le plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention. Les plans de travail pluriannuels sont régulièrement actualisés en prévision de chaque session de la Conférence des Parties de façon à couvrir les deux périodes d'intersessions suivantes. En outre, des estimations de coût biennales sont établies pour le programme de travail.
2. Le présent document contient le projet de plan de travail pluriannuel du Comité de la science et de la technologie (2012-2015) tel qu'adopté par le Bureau à sa réunion des 19 et 20 mai 2011. Le projet de programme de travail biennal chiffré (2012-2013), qui a été établi conformément au présent plan de travail, figure dans le document ICCD/COP(10)/8.
3. Le projet de plan de travail du CST (2012-2015) est structuré en fonction des domaines dans lesquels étaient escomptées les réalisations prévues dans la Stratégie et en tenant compte des décisions de la neuvième session de la Conférence des Parties (COP.9) relatives au programme de travail du CST.
4. Étant donné les liens étroits entre le plan de travail du CST et les documents correspondants d'autres institutions et organes de la Convention ainsi que la documentation relative au budget de la Convention, la présente note doit être lue parallèlement aux documents ICCD/CRIC(10)/2-6, ICCD/COP(10)/7 et ICCD/COP(10)/8.

II. Projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (2012-2015)

<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.1 Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.	La volonté politique des Parties et la faible capacité de certains pays touchés.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.1.1 Les Parties touchées procèdent aux évaluations d'impact prévues dans la Convention, en mettant l'accent sur les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3.	Mesure dans laquelle les Parties touchées rendent compte des progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3. Une décision de la Conférence des Parties relative à une approche commune à la présentation de rapports sur les indicateurs d'impact.

<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.2 Une base de références est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.	La volonté politique des Parties et la faible capacité de certains pays touchés.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.2.1 Constitution de bases de référence nationales et mondiales pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3.	Mesure dans laquelle les Parties touchées ont constitué une base de référence pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie décennale. Les recommandations du CST relatives aux bases de référence sont reflétées dans les décisions de la Conférence des Parties.
<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.3 Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.	Participation de la communauté scientifique.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.3.1 Le CST fait avancer les connaissances relatives aux facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées.	Nombre de recommandations du CST sur les avis scientifiques fournis pour le processus décisionnel de la Convention.
<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.4 Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.	La volonté politique des Parties et l'engagement des organes scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.4.1 Renforcement de la coopération scientifique et de l'échange de connaissances entre le CST et les organisations et organes compétents en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation des effets de la sécheresse et de régénération des	Ampleur de l'échange de connaissances avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
terres dégradées.	
3.5 Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles ^a , sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.	La volonté politique des Parties de poursuivre leur soutien au développement progressif du système de gestion des connaissances de la Convention.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.5.1 Utilisation de plus en plus importante du système de gestion des connaissances de la Convention par les Parties et les autres parties prenantes.	Nombre de Parties et autres parties prenantes qui utilisent le système de gestion des connaissances de la Convention.
^a À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.	
<i>Résultat</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.6 Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.	La volonté politique des Parties à faire appel aux réseaux et établissements scientifiques et technologiques dans les pays touchés. Participation de la communauté scientifique.
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateur de résultats</i>
3.6.1 Amélioration des dispositions relatives à la participation de la science et des institutions.	La mesure dans laquelle les institutions scientifiques participent aux travaux du CST.

III. Conclusions et recommandations

5. Les Parties participant à la dixième session du CST (CST 10) et à la dixième session du Comité chargé de l'examen de la révision de la mise en œuvre de la Convention souhaitent peut-être examiner les éléments essentiels du projet de plan de travail du CST (2012-2015) en tenant compte de la complémentarité entre ce projet de plan et les plans de travail des autres institutions de la Convention.